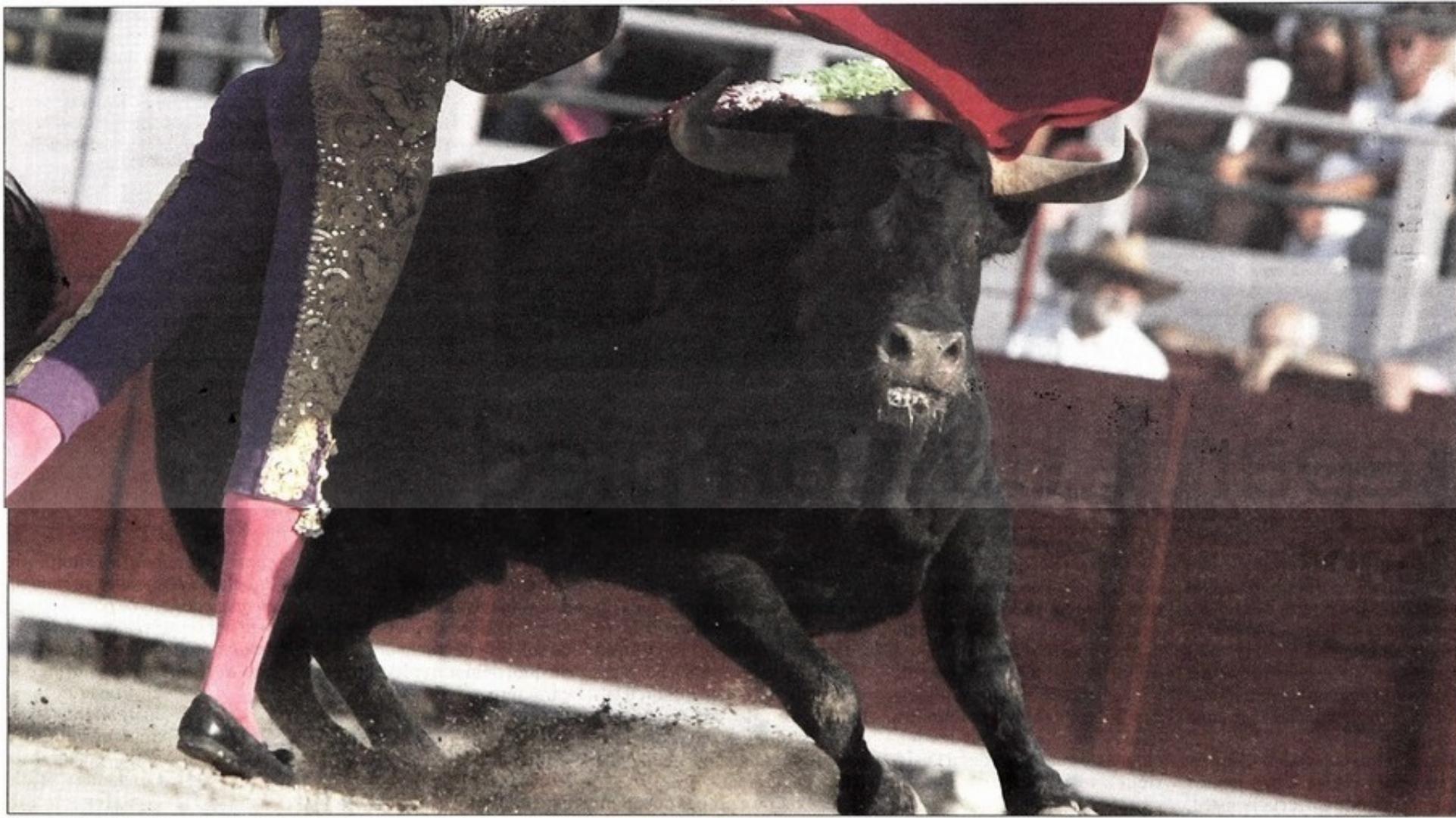


Corridas : les « anti » écrivent à Rachline, la SPA à Hollande

Alors que la Société protectrice des animaux lance sa campagne contre les cruautés infligées aux animaux, le maire de Fréjus se voit rappelé à l'ordre par les « Anti-corridas ». Explications...



Où s'arrête le respect dû aux animaux et où commence la maltraitance. A Fréjus, comme ailleurs, la question mérite d'être posée.

(Photo Philippe Arnassan)

Est-ce une coïncidence ? Alors même que la SPA vient de lancer sa nouvelle campagne de sensibilisation contre les cruautés infligées aux animaux, en s'érigeant notamment contre la pratique taumachique, les « Anti-corridas » de Fréjus remettent eux aussi le couvert. Très précisément, ils viennent d'adresser à David Rachline une lettre ouverte dans laquelle ils lui remémorent quelques fondamentaux...

« Les corridas sont illégales à Fréjus »

Ceci notamment : « Nous tenons à vous rappeler de la façon la plus expresse, qu'il n'est en aucun cas question que les corridas puissent être réorganisées à Fréjus et ce, pour la simple et unique raison qu'elles y sont illégales. » Mais oui, assurent les signataires qui se retranchent derrière un article du code pénal, le 521-1,

stipulant que « le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. »

Ça, c'est la loi. Qui dit aussi que « ces dispositions ne sont pas applicables aux courses de taureaux, lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée. » Or, relèvent les Anti-corridas, « la ville de Fréjus ne peut pas se prévaloir d'une "tradition locale ininterrompue" sur son sol puisque, depuis la première corrida à Fréjus, en 1905, il y a eu de nombreuses et longues périodes sans corridas, la dernière étant celle de 2006 à aujourd'hui. » Déduction logique : « En l'état de la législation actuelle en France, toute organisation de corrida à Fréjus serait illégale, et ses organisateurs

et co-organisateurs passibles de sanctions pénales, pour actes de cruauté envers des animaux tenus en captivité. »

Notons à ce sujet ce que disait Natacha Harry, la présidente de la SPA, pas plus tard qu'hier matin, au micro de Jean-Jacques Bourdin sur l'antenne de RMC : « Avec la corrida, on est au summum de la barbarie, ce qui est inconcevable dans un pays comme la France. »

Et son association exige de fait, son interdiction « dans les plus brefs délais. » Car, rappelle celle qui est aussi vétérinaire et journaliste, « même sans mise à mort, il y a une "préparation" des taureaux avant l'entrée dans l'arène. »

« Préparés », « conditionnés », bref victimes de pratiques vivement contestées par la SPA, les taureaux illustrent eux aussi, bien malgré eux, le slogan interpellant François Hollande : « La

torture, c'est légal Monsieur le Président ? »

Pas de mise à mort, mais de la propagande

Mais revenons à nos Anti-corridas locaux... Au maire de Fréjus, ils disent : « Dès après votre élection, le 30 mars 2014, vous avez décidé, contre notre avis, d'organiser le 22 août 2014 dans les arènes romaines, une "becerrada" sans picadors et sans mise à mort, avec entrée gratuite, donc ouverte à tous, enfants et adultes. Or, si cette manifestation s'est bien déroulée sans effusion de sang, elle a été orchestrée par des organisateurs de corridas avec mise à mort qui ont distribué sur place des documents de propagande faisant leur apologie. Nous savons, insistent-ils, que vous avez l'intention de poursuivre dans cette voie et qu'une feria est prévue à Fréjus, les 16 et 17 juillet prochains, avec "démonstration gra-

tuite par les élèves des écoles taurines", c'est-à-dire par de jeunes apprentis toreros qui torturent ensuite à mort des veaux et des taureaux dans des corridas espagnoles ou portugaises. Il s'agira bien encore de faire la promotion des corridas. »

Reste que, chaque fois qu'il a été « branché » sur le sujet par des associations défendant la cause animale, David Rachline a pris une position plus ou moins claire : non à la mise à mort des taureaux sur le sol fréjusien, oui aux animations, y compris celles inspirées des jeux taurins et équestres, qui sont, a-t-il souvent martelé, un objectif prioritaire « à la condition que les animaux associés soient traités respectueusement. »

La question, évidemment, est de savoir où s'arrête le respect et où commence la maltraitance.

ÉRIC FAREL
efarel@nicematin.fr